

38. *Rodulf*. — Thierry eut pour disciple et collaborateur le moine Rodulf, qui lui succéda dans la direction du monastère. Rodulf était né à Moustier-sur-Sambre avant 1070, de parents peu fortunés ⁽²⁾. Il fit ses premières études aux écoles de Liège. Devenu sous-diacre à l'âge de 18 ans, il se rendit à Borcette, plutôt par amitié pour un de ses compagnons, qui allait s'y faire moine, et par curiosité de visiter les eaux célèbres de ce pays, que par désir de la vie religieuse. La lecture des vies de saints décida de sa vocation, et il fit profession sous l'abbé Azelin. Chargé d'abord du soin des écoles, puis élevé à la dignité de prieur, il s'efforça, mais en vain, de faire fleurir dans son monastère l'observance de la règle. Obligé de céder devant le mauvais vouloir de ses frères, il se retira, pendant quelque temps, dans d'autres maisons religieuses, tantôt à Hersfeld ⁽³⁾, tantôt à Gladbach, où l'on avait adopté la règle de Cluni. A la mort de l'abbé Azelin en 1091, il quitta définitivement Borcette, dans l'intention de se fixer en Flandre. Pendant son voyage, il reçut une hospitalité cordiale au monastère de Saint-Trond, dont la direction était alors entre les mains habiles de l'abbé Thierry. Celui-ci, frappé des brillantes qualités de son hôte, le retint auprès de lui (1099-1101).

Rodulf consacra à l'instruction des enfants les deux premières années de son séjour à Saint-Trond. Comme il ignorait la langue flamande, et que plusieurs de ses élèves ne connaissaient ni le latin ni le wallon, il éprouva, dans les commencements, des difficultés dont il triompha en peu de temps. Il

(2) *Gesta abb. Trudon.*, liv. VIII, éd. DE BORMAN, t. I, pp. 119 et suiv. Les autres détails, qui suivent sur la vie de Rodulf, sont empruntés à la même source.

(3) *Gesta abb. Trud.*, liv. I, chap. VI, éd. DE BORMAN, t. I, p. 12.

obtint même un tel succès dans sa chaire qu'en une année il apprit à ses élèves à écrire en prose et en vers. Dans l'enseignement de la musique, il introduisit à Saint-Trond la méthode de Gui d'Arezzo, jusqu'alors inconnue dans notre pays ⁽¹⁾.

Élu prieur, à l'unanimité des voix, dans le cours de la troisième année, il s'appliqua à corriger le chant des moines, d'après la même méthode, et mit fin à plusieurs abus, qui s'étaient introduits dans les coutumes du monastère. Il voulait, avec le concours de l'abbé Thierry, faire accepter par les religieux la règle de Cluni. Ne pouvant y réussir, il se retira en exil, en 1106, mais il revint la même année et parvint à faire adopter la réforme.

Les bâtiments de l'abbaye tombaient en ruines ⁽²⁾. De concert avec l'abbé Thierry, Rodulf entreprit de les relever et inaugura dès lors une série de travaux, qui occupèrent toute sa vie ⁽³⁾. Son zèle et son activité lui suscitèrent l'envie de quelques religieux ; il s'en plaint discrètement ⁽⁴⁾.

Rodulf resta fidèle à Thierry quand Henri, duc de Limbourg, chercha à lui substituer le moine Herman ⁽⁵⁾. A la mort de Thierry, en avril 1107, il rencontra pour compétiteur ce Herman, qui, soutenu par la faveur de Henri V, fut introduit à l'abbaye, avec l'aide des légats de ce monarque et l'appui de Gislebert de Duras ⁽⁶⁾. Rodulf se rendit chez l'évêque Adalbéron de Metz. Il nous a laissé un récit piquant de ce voyage de dix jours, exposé qu'il était à toute espèce de vexations et de dangers, quoiqu'il fût escorté d'une armée de deux mille chevaliers, conduits par l'archevêque Frédéric de Cologne, par Godefroid, duc de Brabant, et par les comtes de Namur et de Looz, qui se rendaient chez le roi à Verdun ⁽⁷⁾.

(1) *Gesta abb. Trud.*, liv. VIII, chap. IV, éd. DE BORMAN, t. I, pp. 122-123. Cf. FÉTIS, *Biographie des musiciens*, t. IV, pp. 451 et suiv. L'honneur rendu par M. Fétis à Gui d'Arezzo, pour la science musicale en général, doit être, en Belgique, attribué, pour une grande part, à Rodulf.

(2) *Gesta abb. Trud.*, liv. VI, chap. II, éd. DE BORMAN, t. I, p. 73.

(3) *Ibid.*, liv. IX, chap. XXIX ; liv. X, chap. XIII et suiv. ; liv. XII, chap. X ; éd. DE BORMAN, t. I, pp. 164, 182, 221 et suiv.

(4) *Ibid.*, liv. VI, chap. XXII, p. 94. Cf. liv. VIII, chap. VI, IX, pp. 125, 128.

(5) *Ibid.*, liv. VI, chap. IX, p. 80.

(6) *Ibid.*, liv. VII, chap. II, p. 99.

(7) *Ibid.*, chap. III, pp. 100 et suiv.

Après plusieurs péripéties, au cours desquelles Rodulf dut chercher un refuge à Saint-Laurent ⁽¹⁾, Herman enfin renonça à ses prétentions, dans la cour plénière que Henri V tint à Liège, en décembre 1107, et Rodulf, élu le 30 janvier 1108, fut consacré le 23 février suivant ⁽²⁾.

Le nouvel abbé eut d'abord à lutter contre les persécutions de Gislebert de Duras ⁽³⁾. Après le retour de celui-ci à des sentiments plus pacifiques, de nouveaux malheurs ne tardèrent pas à fondre sur le monastère. La guerre éclata entre l'avoué et le comte Godefroid de Louvain : la ville de Saint-Trond fut incendiée, au mois de juillet 1114, et, avec elle, l'abbaye à peine relevée de ses ruines ⁽⁴⁾. Rodulf s'employa aussitôt à la reconstruire ; il fit consacrer l'église par Otbert, le 29 septembre 1117 ⁽⁵⁾. Deux ans plus tard, la mort d'Otbert et les querelles qui s'élevèrent au sujet de sa succession, causèrent à l'abbé Rodulf de nouveaux chagrins. Il soutenait le parti de Frédéric et préféra se retirer en exil plutôt que de se souiller en communiquant avec les partisans excommuniés d'Alexandre de Juliers ⁽⁶⁾. Le 13 avril 1121, il partit pour Gand, en passant par Louvain et Afflighem, et demeura quelque temps au monastère de Saint-Pierre. Après la mort de Frédéric, le 27 mai, on le décida à rentrer à Liège ⁽⁷⁾. Il séjourna à Saint-Laurent, mais ne tarda pas à reprendre le chemin de l'exil. Cette fois, il se rendit à Cologne, près de l'archevêque Frédéric, qui le recommanda à l'abbé Rupert de Deutz, avec qui il assista à la réunion de Cornelimünster, où Alexandre renonça à l'épiscopat. Rodulf avait l'intention de se retirer auprès de l'abbé Cunon de Sigburg, lorsqu'il fut mis à la tête du monastère de Saint-Pantaléon de Cologne, le 6 septembre 1121 ⁽⁸⁾.

Rodulf administra, pendant deux ans, avec grand succès, sa nouvelle abbaye. Après l'élection d'Albéron au siège épiscopal de Liège en 1123, il

(1) *Gesta abb. Trud.*, liv. VII, chap. XII, t. I, p. 113.

(2) *Ibid.*, chap. XIV-XVI, pp. 114 et suiv.

(3) *Ibid.*, liv. X, chap. X, p. 179.

(4) *Ibid.*, chap. XIV, XV, pp. 184 et suiv.

(5) *Ibid.*, chap. XVI, pp. 186-187.

(6) *Ibid.*, liv. XI, chap. III-VIII, pp. 192 et suiv.

(7) *Ibid.*, liv. XI, chap. XI-XII, pp. 199 et suiv.

(8) *Ibid.*, liv. XI, chap. XIII-XV, pp. 202 et suiv. Cf. *Epist. Rodulfi*, p. 279.

revint à Saint-Trond (1). Il trouva le monastère dans un lamentable état, car, pendant son exil, Gislebert de Duras avait, pour le piller, abusé de sa charge d'avoué (2). Rodulf entreprit deux fois le voyage de Rome, auprès du pape Honorius II. La première fois, en 1126, il accompagna Alexandre, réconcilié avec l'Église et avec lui (3). Après la mort d'Albéron, Alexandre, ayant recueilli sa succession, se rendit à Rome une seconde fois pour se purger de l'accusation de simonie, portée contre lui ; il pria Rodulf de l'accompagner encore dans ce second voyage, qu'ils firent pendant l'hiver de 1128-1129, au milieu de nombreux dangers, dont la chronique de Saint-Trond nous trace le récit intéressant (4).

De nouvelles épreuves attendaient Rodulf à son retour. En 1129, Godefroid de Louvain, privé de son duché à l'avantage de Waleran de Limbourg, et Gislebert de Duras, dépouillé de son avouerie à cause de ses continuelles exactions, firent la guerre à Alexandre de Juliers, pillèrent les terres de l'abbaye et menacèrent la ville. Heureusement l'évêque assiégea le château de Duras et défit ses ennemis dans les plaines de Wilderen (5). Les soldats du comte de Louvain dévastèrent encore le pays, en 1135, à l'occasion de troubles suscités par les pérégrinations d'une barque, montée sur des roues, par des tisserands de Cornelimünster, et regardée par le peuple comme une machine diabolique (6). Frappé de paralysie dès 1132, Rodulf termina sa vie d'épreuves le 6 mars 1138 (7).

39. *OEuvres de Rodulf.* — Étant abbé de Saint-Pantaléon depuis peu de temps, Rodulf assista à la découverte et à la translation du corps de saint Géréon, chef de cohorte de la légion thébaine, martyrisé à Cologne. La cérémonie se fit à la prière de saint Norbert, au mois d'octobre 1121, et

(1) *Gesta abb. Trud.*, chap. XVI, XVII, pp. 206 et suiv.

(2) *Ibid.*, liv. XII, chap. I, II, pp. 209 et suiv.

(3) *Ibid.*, chap. III, IV, pp. 211 et suiv.

(4) *Ibid.*, chap. VI, pp. 213 et suiv.

(5) *Ibid.*, chap. VIII, pp. 217 et suiv.

(6) *Ibid.*, chap. XI-XIV, pp. 222 et suiv.

(7) *Ibid.*, liv. XI, chap. IX, t. I, pp. 220, 286.

dura plusieurs jours. Rodulf en composa la relation : *Inventio et translatio martyris S. Gereonis* ⁽¹⁾.

Nous possédons, en outre, quatre lettres de Rodulf. La première est adressée à Rupert. Rodulf l'engage à compléter l'ouvrage intitulé : *Annulus*, que l'abbé de Deutz lui avait envoyé précédemment. Il fait l'éloge de la science et du style de son correspondant et laisse percevoir une allusion aux persécutions dont fut poursuivi le célèbre théologien de Saint-Laurent ⁽²⁾.

La seconde lettre est écrite à Sibert, ancien moine de Saint-Trond, que Rodulf avait établi prieur de Saint-Pantaléon. Celui-ci s'était adressé à son ancien abbé, pour lui demander s'il était permis d'exiger des parents une dotation pour les enfants qu'ils offriraient aux monastères ⁽³⁾. La réponse que fit Rodulf à cette question, est un témoignage de la modération qu'il met dans ses jugements. Il établit, dans la première partie de sa lettre, que les parents sont tenus de fournir une dotation pour leurs enfants. Il prouve, dans la seconde, que les monastères n'ont pas le droit de la réclamer ⁽⁴⁾.

Les deux autres lettres sont adressées, l'une à Waleran de Limbourg, sur les droits que lui donne son avouerie ⁽⁵⁾, l'autre à Étienne, évêque de Metz, en lui envoyant l'état du temporel de son monastère de Saint-Trond ⁽⁶⁾.

Le *Gesta abbatum Trudonensium* indique en outre plusieurs œuvres de Rodulf aujourd'hui perdues : un graduel ⁽⁷⁾; des antiennes et des hymnes destinées à la célébration de solennités religieuses ⁽⁸⁾, notamment une hymne sur le martyr de saint Trudon ⁽⁹⁾; deux poèmes sur la prise de Saint-Trond en 1114 ⁽¹⁰⁾; un recueil de textes de l'Écriture et de décrets

(1) *Gesta abb. Trud.*, éd. DE BORMAN, pp. 279 et suiv.; MGH. SS., t. X, pp. 330 et suiv.

(2) NA., t. XVII, pp. 617-618.

(3) *Gesta abb. Trud.*, éd. DE BORMAN, t. I, pp. 243 et suiv.

(4) *Ibid.*, pp. 243 et suiv.; MABILLON, *Vet. anal.*, p. 465. Cf. S. BORMANS, *Les manuscrits de Saint-Trond en 1558*, nos 80, 81.

(5) *Ibid.*, pp. 264 et suiv.; MABILLON, *Vet. anal.*, pp. 466 et suiv.

(6) *Gesta abb. Trud.*, éd. DE BORMAN, t. I, pp. 269 et suiv.

(7) *Ibid.*, liv. VIII, chap. V, p. 123.

(8) *Ibid.*, liv. VIII, chap. XV, p. 136.

(9) *Ibid.*, liv. X, chap. VII, p. 178.

(10) *Ibid.*, liv. X, chap. XIV, p. 185.

des conciles (1); deux lettres sur le schisme de Liège, l'une à Alexandre de Juliers, l'autre à un de ses partisans (2); enfin, un ouvrage, en sept livres, sur la simonie (3). Mabillon, qui avait encore eu sous les yeux ce dernier écrit, nous en donne le sommaire (4). Le traité était dédié à Liebert, chanoine de Lille, et il paraît, d'après la dédicace, que Rodulf avait déjà composé sur le même sujet un autre travail, qu'il appelle *Laberinthum primae Simonis*. Mabillon nous a, en outre, conservé quelques vers de Rodulf, à la suite de sa lettre à Sibert (5). Il reste aussi de lui quatre autres vers, qui faisaient probablement partie d'un poème sur l'Eucharistie. Enfin, nous trouvons, dans un catalogue de la bibliothèque de Saint-Trond en 1538, la mention d'un écrit de Rodulf intitulé « RODULPHI ABBATIS S. TRUDONIS, *Tractatus de controversia monachorum et clericorum* (6).

40. *Gesta abbatum Trudonensium*. — L'œuvre principale de Rodulf est sa chronique des abbés de Saint-Trond. Il nous apprend lui-même le but qu'il poursuit dans cet ouvrage. Ce n'est pas seulement de consacrer le souvenir des événements notables, que la négligence de ses devanciers a, pour ainsi dire, voués à l'oubli. Rodulf veut aussi entraîner ceux qui lui succéderont, à imiter son exemple (7). L'entreprise était d'autant plus difficile qu'au temps où il écrivit, il n'existait presque plus de sources pour l'histoire du monastère. Surtout pour les temps antérieurs à Adélard II (1055), les éléments d'information se réduisaient à un petit nombre de documents : une nomenclature des abbés, accompagnée de quelques dates (8); un vieil inventaire du trésor de Saint-Trond, dressé en 870, par les délégués de l'évêque

(1) Collection réunie par Thierry, qui la fit copier par Rodulf, sitôt qu'il l'eut fixé à Saint-Trond. *Gesta abb. Trud.*, liv. VIII, chap. IV, p. 122.

(2) *Ibid.*, liv. XI, chap. VI, p. 195.

(3) *Ibid.*, liv. VIII, chap. XV, p. 136.

(4) MABILLON, *Vetera Anal.*, p. 471.

(5) *Ibid.*

(6) BORMANS, *Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Trond en 1538*, n° 61. Cet écrit avait sans doute rapport à la querelle de Rupert avec saint Norbert. Voir p. 340, note 4.

(7) *Gesta abb. Trud.*, *praefatio*.

(8) *Ibid.*

de Metz ⁽¹⁾; peut-être quelques chartes; la vie de saint Trudon et celle de saint Remacle ⁽²⁾. Pour cette époque reculée, Rodulf dut se borner à utiliser ces rares matériaux. S'il a aussi consulté la tradition, elle n'a pu lui apporter que des échos d'une origine déjà lointaine ⁽³⁾. Au moins eut-il le mérite d'en user discrètement; il commence son récit, sous Adélarde I^{er}, en 999, et préfère garder le silence sur toute l'époque qui précède, parce que, dit-il, il n'a rien trouvé dont il ose affirmer la certitude ⁽⁴⁾. Sur cet abbé et son successeur Guntram, il ne donne que très peu de détails, avouant ne pas en connaître davantage ⁽⁵⁾. Cette discrétion de l'auteur est une garantie qu'il ne nous trompe pas quand, racontant une époque plus rapprochée de lui, il enrichit sa narration d'une plus grande abondance de renseignements. Aussi le croyons-nous plus volontiers que beaucoup d'autres lorsqu'il répète l'affirmation habituelle aux écrivains du moyen âge : depuis Adélarde II, tout ce que je rapporte, je l'ai vu, ou je l'ai appris de témoins oculaires ⁽⁶⁾. Né avant 1070, entré très jeune au monastère, Rodulf y avait connu certainement des moines contemporains des premières années d'Adélarde II et avait été témoin lui-même d'un bon nombre des événements qui suivirent. La plus grande partie de sa chronique, à partir de 1055, est basée sur le témoignage de religieux contemporains des faits qu'il rapporte, et sur ses propres souvenirs ⁽⁷⁾. Dans plus d'un passage de son œuvre, il laisse entrevoir tout le soin

(1) *Gesta abb. Trud.*, liv. I, chap. III, éd. DE BORMAN, t. I, pp. 8-9.

(2) *Gesta abb. Trud.*, *praefatio*.

(3) « Usque in hodiernum diem de eo (Adelardo) a plerisque solet tale quid memoriale referri. Cum ex sterilitate terrae, aiunt. » *Gesta abb. Trud.*, liv. I, chap. I, p. 6.

(4) « Nam de supradictis caeteris nichil accepi, quod fide certa proferre audeam. » *Gesta abb. Trud.*, *praef.*

(5) « At unde hoc potissimum accidisset, fide plena, relatione non didici. » *Gesta abb. Trud.*, liv. I, chap. I, p. 6. — « De Adelardo, praeter obitum ejus, non plura didicimus. » *Ibid.*, liv. I, chap. IV, p. 10. — « Tempore quo Adelardus a Mettensi episcopo Theoderico exul tenebatur, accidisse cognovimus, sed quo ordine non didicimus coenobii nostri curam agere primum Poponem Stabulensem abbatem. » *Ibid.*, liv. I, chap. V, p. 10. — « Quomodo vero inde transierit Hersfeldiam (Guntramnus), nescimus. » *Ibid.*, liv. I, chap. V, p. 12.

(6) *Gesta abb. Trud.*, *praefatio*, p. 5.

(7) « Audivimus. » *Gesta abb. Trud.*, liv. III, chap. III, éd. DE BORMAN, p. 37. — « Quibusdam ex monachis qui diu postea nobiscum fuerunt. » *Ibid.*, liv. III, chap. VIII, p. 43. — « Audivimus. » *Ibid.*, liv. IV, chap. IV, p. 55. — « Scribam igitur, Deo teste, sicut a

qu'il a pris de s'enquérir minutieusement de la vérité et s'exprime, en termes énergiques, sur l'impartialité qui incombe à l'historien ⁽¹⁾. Aussi, conclut M. de Borman, n'avons-nous guère eu à relever dans son œuvre que de légères erreurs de chronologie ⁽²⁾.

Narrateur de bonne foi et bien informé, Rodulf possède encore un autre titre à notre confiance : c'est la grande modération qu'il apporte dans ses jugements, sans jamais se laisser dominer par une influence passionnée, *nec amore, nec odio*, comme il le dit lui-même. Nous avons déjà remarqué cette qualité précieuse, dans la réponse qu'il fit à Sibert de Saint-Pantaléon. La chronique nous en fournira aussi plusieurs exemples. L'auteur s'y montre extrêmement attaché à son monastère, mais cette louable affection ne l'entraîne jamais à dépasser les bornes d'une juste appréciation. Nous allons en donner la preuve.

Pour mettre fin aux abus engendrés par la richesse ⁽³⁾, Herman de Metz et Henri de Verdun ont refusé de reconnaître l'élection de Gérard, et ils ont imposé au monastère l'abbé Lanzon. Rodulf avoue et déplore le relâchement de la discipline ; mais, en même temps, il défend les droits de l'abbaye et combat l'intervention des évêques ⁽⁴⁾. D'autre part, son attachement aux prérogatives monastiques ne l'empêche pas de rendre hommage aux mérites de l'abbé Lanzon et à ses qualités de véritable religieux, *religiosum quidem* ⁽⁵⁾.

Lupon fut placé par Henri IV à la tête du monastère. Rodulf aurait pu alléguer que Lanzon avait été imposé aux moines, contrairement à leur

multis didici et ut veracius exquirere a fratribus quoque potui, qui erant apud nos tunc temporis et qui mecum postea inde ore ad os ista sunt locuti. » *Ibid.*, liv. IV, chap. II, p. 62.

(1) « Historiografi debitum est, nec assentatione, nec amore, nec odio, nec timore a veritatis tramite declinare. » *Ibid.*, liv. IV, chap. II, p. 62.

(2) M. de Borman note, p. 13, n. 2, la confusion que fait l'auteur entre Gisèle, femme de l'empereur Conrad II, et sainte Cunégonde, sœur de Thierry II, évêque de Metz.

(3) Voir p. 230. Cf. *Gesta abb. Trud.*, liv. II, chap. II, p. 23 ; *Miracula Wolbodonis*, dans AA. SS. aprilis, t. II, p. 860.

(4) *Gesta abb. Trud.*, liv. II, chap. X, XI, pp. 30-31.

(5) *Ibid.*, liv. II, chap. IX ; liv. III, chap. XVI, pp. 30, 49.

choix, qu'il n'était à ses yeux qu'un usurpateur, que c'était justice de l'expulser et de le remplacer par un religieux de l'abbaye. Il se propose ces raisons et d'autres encore; mais, malgré son zèle pour les droits du monastère, il ne veut pas reconnaître à l'empereur une juridiction qui n'appartient qu'à l'Église (1).

Pendant que le siège d'Herman de Metz était occupé par l'usurpateur Brunon, Lanzon abandonna définitivement Saint-Trond, et les religieux élirent de nouveau leur prieur Gérard. Henri de Verdun lui déconseilla de recevoir l'investiture des mains de l'intrus Brunon. Hélas! s'écrie Rodulf, pourquoi n'avoir pas approuvé l'élection de Gérard, quand Herman de Metz était sur son siège! Mais, malgré ce cri de douleur, que lui arrache la pensée des malheurs qui ont fondu sur le monastère, il approuve, dans les conjonctures présentes, la ligne de conduite tracée par Henri de Verdun au risque de prolonger des épreuves déjà longues (2).

D'après les passages que nous venons de citer, Rodulf paraît se ranger du côté du pape, dans le grand conflit politico-ecclésiastique de l'époque. Cependant, ce qu'il déplore avant tout, ce sont les malheurs qui accablent le monastère : s'il eût été le maître d'en diriger les destinées, on eût pris assurément dès l'origine, pour opérer une réforme devenue nécessaire, des mesures moins radicales (3). Plus loin, quand il raconte l'investiture de l'abbé Thierry par Henri IV, il trouve à cet acte des explications et des excuses (4) qui concordent peu avec les considérations qu'il a précédemment développées (5). Au reste, dans tout le récit des événements accomplis sous l'épiscopat d'Otbert, on ne trouve pas, sous sa plume, un seul mot qui mette en doute la légitimité de l'évêque schismatique. Rodulf, comme la

(1) « Nostro tamen iudicio non videtur coherere haec ratio : cum si quid contra canones actum esset ab episcopis in nostros de Lanzone, apostolica prius coherendum esset auctoritate quam imperatoris potestate. » *Ibid.*, liv. III, chap. II, p. 36.

(2) « O Heinrice, Heinrice! verum quidem et pium est, per manus inuasoris religiosus vir intrare non debet; sed cur non permisisti tunc intrare, cum prius posset canonice, scilicet cum Herimannus pacifice adhuc maneret in sua sede. » *Ibid.*, liv. IV, chap. I, p. 52.

(3) *Ibid.*, liv. II, chap. X, XI, pp. 30-31; liv. IV, chap. I, p. 52.

(4) *Ibid.*, liv. V, chap. VII, p. 71.

(5) Voir ci-dessus, note 1.

plupart des Liégeois, avait, sur cette matière, des principes peu fermes et des opinions mal déterminées.

Koepke a définitivement prouvé qu'on ne doit attribuer à Rodulf que les sept premiers livres de la Chronique, jusqu'à son élection abbatiale, en 1108 ⁽¹⁾. Plusieurs textes permettent de fixer, comme date de la composition de son œuvre, la fin de l'année 1114 ou le commencement de 1115. On voit, par la fin du livre VII, qu'Herman était mort récemment : *qualem novissime finem habuerit*. Or, nous savons qu'il mourut en 1114 ⁽²⁾. Donc Rodulf écrivit peu de temps après cette date. Au livre III, chapitre II ⁽³⁾, avant de raconter l'incendie de 1086, il fait allusion à un autre sinistre, celui du 19 juillet 1114, qui dévora toute la ville. Son œuvre est donc postérieure à ce dernier incendie. D'autre part, au chapitre XII du même livre ⁽⁴⁾, il parle de la restauration de l'abbaye faite de son temps; mais il ne dit mot de la restauration de l'église, accomplie, au prix de grands efforts, en 1115 ⁽⁵⁾. Il a donc écrit avant 1115.

Rodulf ne publia pas son ouvrage au moment où il le composa. Il le laissa comme un testament à ses successeurs ⁽⁶⁾. Il n'avait pas cru pouvoir détailler lui-même les actes de sa prélature; mais un moine de Saint-Trond y suppléa, en composant les livres VIII-XIII. Ce continuateur poursuit, jusqu'en 1136, le récit commencé par son maître, et, comme il déclare avoir revu son œuvre et n'avoir plus rien à y ajouter ⁽⁷⁾, on peut en conclure qu'il écrivait avant la mort de Rodulf en 1138. En effet, il ne dit pas un mot de ce dernier événement; ce qui en est rapporté, comme finale de l'ouvrage, a été visiblement écrit après coup et ne se trouve pas dans le manuscrit le plus ancien. La date que nous conjecturons est confirmée par la préface de l'ouvrage, adressée, par l'abbé Rodulf, à N., prévôt

(1) MGH. SS., t. X, p. 217.

(2) *Gesta abb. Trud.*, liv. X, chap. XII, p. 182.

(3) *Ibid.*, p. 36.

(4) *Ibid.*, p. 47.

(5) *Ibid.*, liv. X, chap. XVI, p. 186.

(6) Dans sa préface, Rodulf s'exprime en ces termes : « Dum adhuc in carne, qua nunc agonizatis, positus essem ».

(7) *Gesta abb. Trud.*, liv. XIII, chap. II, p. 230.

de Saint-Denis, dans lequel il faut reconnaître le chanoine Nicolas, cité comme occupant cette charge en 1140 ⁽¹⁾. Il ressort des termes de cette lettre d'envoi, que l'ouvrage, adressé à Nicolas, renfermait l'histoire de la prélatrice de Rodulf ⁽²⁾. Celui-ci n'a donc pas envoyé seulement au prévôt de Saint-Denis les six premiers livres qu'il avait lui-même composés, mais aussi les livres suivants, et cet envoi doit avoir été fait entre 1136 et 1138.

Le continuateur n'a pas voulu nous laisser son nom; mais on ne peut guère révoquer en doute qu'il n'ait écrit sous l'inspiration de l'abbé, dont il fut l'ami en même temps que le sujet, et qui lui apprit une foule de détails, dont Rodulf seul pouvait avoir connaissance ⁽³⁾. Il prend son maître pour modèle, et il adapte son récit, le mieux possible, à celui de son devancier, pour n'en faire qu'un seul livre.

Quarante ans s'écoulèrent, et trois abbés, Folcard (1138-1145), Gérard de Duras (1145-1155) et Wéric (1155-1180), se succédèrent avant qu'il se trouvât, à Saint-Trond, un nouveau continuateur de la chronique. L'annaliste qui entreprit de combler cette lacune (1138-1180), est encore un anonyme. On voit qu'il mit la main à l'œuvre peu de temps après la mort de Wéric ⁽⁴⁾. Il indique clairement avoir été contemporain des événements qui s'accomplirent en Italie en 1167 ⁽⁵⁾; il résulte de son récit, qu'il était présent à l'élévation des reliques de saint Libert en 1169 ⁽⁶⁾ et au miracle qui eut lieu lors de cette cérémonie ⁽⁷⁾. Son but est de célébrer les mérites de l'abbé Wéric ⁽⁸⁾. Outre ses propres souvenirs et ceux de ses frères, il

(1) Voir p. 307.

(2) « Scire tamen poteris... quantum laboris... egerrime sustineam. Quod te scire in eo michi proderit, quia solent plerumque miseri homines referendo suos acquanimius sustinere dolores. » *Gesta abb. Trud.*, pp. 1-2.

(3) Voir, par exemple, *Gesta abb. Trud.*, liv. X, chap. XI, XII, p. 180.

(4) « Ei ergo commune precum conferamus juvamen, orantes ut spiritus ejus in pace requiescat. » *Gesta abb. Trud., contin.* 2^a, liv. IV, chap. XXXII, éd. DE BORMAN, t. II, p. 81.

(5) *Ibid.*, liv. III, chap. XI, pp. 50-51.

(6) *Ibid.*, liv. IV, chap. I, p. 53.

(7) *Ibid.*, liv. IV, chap. IV, p. 57.

(8) « Dignum est igitur ut tanti patris operum et multiplicium beneficiorum grata memoria in benedictione apud posteros habeatur. » *Gesta abb. Trud., contin.* 2^a, liv. IV, chap. XXXII, p. 81.

utilise un bon nombre de chartes et deux continuations de Sigebert, celle de Gembloux et celle d'Anchin ⁽¹⁾. Il n'a pas l'abondance ni la justesse de Rodulf; il est plus aride et se confine davantage dans l'histoire de son abbaye.

41. *Éloge métrique de Thierry et de Rodulf.* — Parcourant les riches collections du *British Museum*, M. Kurth y découvrit un beau manuscrit du XII^e siècle, n^o 24914 add., provenant de l'abbaye de Saint-Trond, comme le marque la note inscrite à la dernière page : *Liber sancti Trudonis in Hasbania*. Parmi d'autres ouvrages, ce précieux codex renferme deux compositions métriques : une épitaphe en vers léonins et une vie de saint Frédéric ; puis, immédiatement après celle-ci, une pièce de quatre-vingt-six vers, renfermant l'éloge de l'abbé Thierry, avec douze vers consacrés à la louange de Rodulf. La biographie a été publiée par M. Kurth ⁽²⁾, l'éloge par K. Hampe ⁽³⁾. M. Kurth pense que les deux écrits proviennent du même auteur. Ils seraient dus à l'un des jeunes gens dont le chroniqueur énumère les noms, et qui apprirent rapidement, sous la direction de Rodulf, à écrire en prose et en vers ⁽⁴⁾. K. Hampe modifie légèrement cette conjecture. Il distingue, dans la seconde pièce, deux mains différentes, dont l'une aurait écrit l'éloge de Thierry, tandis que l'autre aurait ajouté les quelques vers consacrés à la mémoire de Rodulf. Celui-ci serait lui-même l'auteur de la pièce composée pour la louange de son abbé; les derniers vers auraient été rédigés, peut-être par le premier continuateur de la chronique, dans le dessein d'unir l'éloge de Rodulf à celui de Thierry ⁽⁵⁾. Il nous semble que

(1) Comparez *Gesta abb. Trud.*, liv. I, chap. III, p. 13, avec *Contin. Gemblac.*, ad a. 1140; et liv. III, chap. VII, p. 40, avec *Contin. Aquicinctina*, ad a. 1163.

(2) AB., t. II, pp. 259 et suiv.

(3) NA., t. XXII, pp. 380 et suiv.

(4) *Gesta abb. Trud.*, liv. VIII, chap. IV, éd. DE BORMAN, t. I, p. 123.

(5) M. Brassinne vient de découvrir dans un manuscrit du XIII^e siècle, reposant à l'Université de Liège et provenant aussi de Saint-Trond, un petit poème racontant la donation de Seny à saint Trudon. Ce poème est identique de forme avec l'éloge de Thierry et avec le *Vita metrica Frederici*. Il sera l'objet d'une étude qui paraîtra prochainement. Les trois compositions poétiques paraissent être sorties de la même plume. Les vers publiés par Mabillon à la suite de la lettre à Sibert (voir p. 364), semblent être d'un auteur différent. Donc, ou bien les trois poèmes que nous venons de mentionner ne sont pas de Rodulf; ou bien, ce qui est plus probable, celui-ci n'est pas l'auteur des vers publiés par Mabillon.

les observations présentées de part et d'autre par les deux éditeurs, n'excluent pas absolument l'hypothèse de leur mutuel contradicteur ⁽¹⁾. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que les deux œuvres furent composées à Saint-Trond. Cette origine est indéniable, en ce qui concerne le poème sur Thierry. L'auteur est un moine de Saint-Trond ⁽²⁾, qui écrivit peu de temps après la mort de son abbé ⁽³⁾, et qui l'avait vu portant, de ses propres mains, les matériaux pour la reconstruction de l'église ⁽⁴⁾. Son œuvre est remarquable par la bonne facture du vers et importante à cause du portrait qu'elle nous trace de l'abbé Thierry ; c'est un heureux complément de ce qui nous en est raconté dans la chronique de Saint-Trond.

(1) Outre la trace de deux mains différentes dans la transcription de l'éloge de Thierry et de Rodulf, voici les autres arguments exposés par K. Hampe : Il constate que Rodulf était habile à écrire en vers comme en prose, et d'autre part que, par ses rapports intimes avec Thierry, il devait être porté naturellement à glorifier sa mémoire. Or, le cercle des personnes jouissant de cette intimité avec l'abbé Thierry et ayant avec lui coopéré à la réforme de Saint-Trond, était fort restreint, et l'on ne trouve guère que Rodulf, parmi elles, qui ait possédé assez de talent pour écrire ces vers. On sait de plus le zèle de Rodulf pour la musique, et précisément ce zèle se trahit par l'admiration que montre l'auteur des vers pour le beau chant de Thierry. Enfin l'éditeur constate dans le poème sur Thierry, des ressemblances de style avec le *Gesta abbatum*. Dans l'une et l'autre œuvre, l'écrivain se complait notamment à montrer qu'il a vu ce qu'il raconte : « Scëundum quod audivimus maximaque ex parte ipse vidi ». *Chron.*, liv. VI, chap. V, éd. DE BORMAN, p. 76. — « Vidi ipse. » *Ibid.*, chap. VIII, p. 79. — « Ipse presens istis interfui. » *Ibid.*, chap. XIX, p. 90. — « Vidi, quod crebro lapides ac ligna ferebat. » *Éloge de Thierry*, vers 43.

(2) « Nobis, nostro loco », vers 11. — « Nos », vers 75. — « Mala nostra, nobis », vers 76. — « Nostri capitis », vers 81. — « Nos », vers 82. — « Nostre devotio mentis », vers 85.

(3) « Christe Deus, requies et spes et vita tuorum,

Da sibi te requiem vitamque piam superorum.

Hoc te, vera salus, nostre devotio mentis

Supplex exorat patris hujus amore calentis. » Vers 83-86.

(4) Voir note 1 ci-dessus, *in fine*.